



*Mémoire
Consultations prébudgétaires
du Québec
Budget 2020*

18 décembre 2019

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION MÉDIATIQUE

CINÉMA TÉLÉVISION WEB

1470, RUE PEEL, BUREAU 950, TOUR A, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 1T1 (514) 397-8600 AQPM.CA

Table des matières

Sommaire	1
Un environnement en profonde mutation	4
Le financement de la production télévisuelle québécoise	5
Le financement de la production cinématographique québécoise	7
Un gouvernement qui soutient fièrement sa production audiovisuelle nationale.....	8
1. Miser sur la jeunesse et les familles.....	10
2. Soutenir les particularités et la vitalité du secteur québécois de l'animation	11
3. Innover en créant le Fonds Cinéma Entreprise.....	14
4. Créer des mesures d'aide à la production télévisuelle.....	15
5. Développer et soutenir la production régionale de langue française au Québec.....	18
6. Améliorer la portée et les effets du Crédit d'impôt remboursable pour production cinématographique et télévisuelle québécoise (CIRQ)	21
Conclusion	30
Annexe A	31

Sommaire

L'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) regroupe, représente et conseille plus de 150 entreprises québécoises de production indépendante en cinéma, télévision et web, soit la vaste majorité des entreprises québécoises produisant ou coproduisant pour tous les écrans, en langue française et en langue anglaise.

L'industrie de la production cinématographique et télévisuelle québécoise a généré en 2017-2018 un volume global de production de 1,9 milliard de dollars¹ et a créé plus de 36 000 emplois directs et dérivés. Il s'agit de la valeur la plus élevée des dix dernières années. Ce chiffre impressionnant révèle cependant un tout autre portrait lorsque l'on décortique les chiffres. Cette croissance est attribuable à une augmentation importante (30 %) de la production étrangère et des services de production de même qu'à une hausse de la production québécoise d'émissions télévisuelles en langue anglaise. En fait, les chiffres confirment le déclin du volume de la production québécoise d'émissions télévisuelles et de films en langue française qui se traduit par une baisse de 3 % par rapport à celui de l'année précédente.

L'industrie québécoise de l'audiovisuel joue son avenir, elle est à la croisée des chemins. Sans un engagement profond du gouvernement du Québec à la soutenir pour lui permettre, non seulement de se maintenir, mais de se développer, elle est condamnée à périr. Elle fera partie du passé et non de l'avenir. C'est pourquoi, l'AQPM dépose des demandes à la mesure de l'ambition des producteurs et des créateurs d'ici qui la font exister, mais aussi à la mesure de l'ambition d'un gouvernement qui veut faire sa marque en culture et permettre à toute la fierté d'une société distincte de s'exprimer par ses créations cinématographiques et télévisuelles.

1. Miser sur la jeunesse et les familles

1.1 Créer un fonds de production spécifique doté d'une somme annuelle de 25 millions de dollars pour le développement et la production de longs métrages (animation et action réelle) et d'émissions télévisuelles destinées à la jeunesse et à la famille. Ce fonds serait administré par la SODEC.

1.2 Le versement d'une somme annuelle supplémentaire de cinq millions de dollars à Télé-Québec destinée à la production d'émissions télévisuelles de langue originale française pour la jeunesse et à la famille. Cette somme devrait aussi servir à faciliter la participation financière du diffuseur national au financement de longs métrages visant la même clientèle en acquérant à une juste valeur des licences de diffusion des œuvres

¹ Tous les chiffres proviennent du *Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec en 2018*, publié par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec en collaboration avec l'AQPM
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/cinema-audiovisuel/profil-audiovisuel-2018.pdf>

2. Soutenir les particularités et la vitalité du secteur québécois de l'animation

- 2.1 Mettre en place un congé d'impôt pour expert étranger et d'un crédit d'impôt remboursable pour expert québécois afin de combler un besoin d'expertise en valorisation de la propriété intellectuelle et en commercialisation;**
- 2.2 Octroyer aux entreprises admissibles d'un taux réduit à 4 % sur les revenus provenant de l'exploitation de la propriété intellectuelle rattachée à une production originale d'animation;**
- 2.3 Constituer un fonds administré par la SODEC et dédié au développement de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'animation qui serait doté d'une enveloppe de 50 millions sur cinq ans. Les contributions du fonds devraient prendre la forme d'avances corporatives remboursables et ne devraient pas être réductrice du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise;**
- 2.4 Créer un programme doté d'une enveloppe annuelle de deux millions de dollars qui serait administré par la SODEC et qui serait destiné au prototypage et aux préventes internationales.**

3. Innover en créant le Fonds Cinéma Entreprise

- 3.1 Créer le Fonds Cinéma Entreprise doté de 60 millions de dollars par année géré par la SODEC afin de soutenir des entreprises de production indépendante produisant des longs métrages;**
- 3.2 Ajuster le niveau d'aide à la production dans le volet sélectif en permettant à la SODEC d'investir jusqu'à une hauteur de 60 % du devis de production, jusqu'à concurrence de 2 500 000 \$.**

4. Créer des mesures d'aide à la production télévisuelle

- 4.1 Mettre en place, pour les entreprises québécoises de production indépendante, un Fonds d'aide à la production télévisuelle doté d'un minimum de 30 millions de dollars annuellement administré par la SODEC :**

L'AQPM propose qu'une partie de ce nouveau financement prenne la forme d'une aide corporative afin, tout comme pour les entreprises de production cinématographique, de délaisser le modèle traditionnel de financement par projet et de soutenir les entreprises de production télévisuelles performantes sur la scène nationale et internationale;

En plus de l'aide corporative, le Fonds Télévision devrait permettre la mise sur pied de programmes sélectifs visant à répondre à certains besoins déjà exprimés par les producteurs, notamment en ce qui concerne le pré développement de séries télévisées et

la bonification de la valeur de production pour les émissions offrant un potentiel commercial sur les marchés hors Québec.

5. Développer et soutenir la production régionale de langue française au Québec

- 5.1 Créer une enveloppe de trois millions de dollars similaire à celle du Fonds des médias du Canada destinées aux sociétés établies dans des régions éloignées à plus de 150 km de Montréal ;**
- 5.2 Tripler les montants versés par le ministère de la Culture et des Communications et le Secrétariat au Fonds de soutien à la production cinématographique et télévisuelle de la Capitale-Nationale sur une base annuelle et permanente;**
- 5.3 Entamer des discussions avec les autres régions de la province, à l'instar de l'expérience de la Ville de Québec afin qu'elles se dotent de politiques culturelles et de fonds de production régionaux en support aux producteurs audiovisuels établis dans leurs communautés. Le gouvernement peut établir des partenariats avec les régions par l'entremise des ententes de développement culturel du Ministère de la Culture et des Communications ou par toute autre instance qu'il jugera appropriée et il devra s'engager à soutenir financièrement ces fonds.**

6. Améliorer la portée et les effets du Crédit d'impôt remboursable pour production cinématographique et télévisuelle québécoise (CIRQ)

- 6.1 Instaurer une bonification pour les tournages Hors Grand Montréal dans le programme de crédit d'impôt remboursable pour production cinématographique et télévisuelle québécoise et ajuster le taux maximal du crédit d'impôt;**
- 6.2 Ajouter l'aide financière obtenue des Fonds de production indépendants certifiés à la liste des montants d'aide prescrits;**
- 6.3 Devancer le paiement du CIRQ;**
- 6.4 Réviser certaines catégories de production admissibles au CIRQ pour les adapter au marché et aux nouvelles habitudes de consommation des contenus.**

Un environnement en profonde mutation

L'environnement dans lequel évolue l'industrie audiovisuelle change à vitesse grand V. Seulement dans les dernières semaines, deux nouveaux services étrangers de programmation en ligne ont fait leur arrivée au Québec : Apple TV+ et Disney+. De plus, le gouvernement du Québec a confirmé son intention d'investir 100 millions de dollars pendant les prochains mois pour permettre l'accès à l'internet haute vitesse dans toutes les régions du Québec. Cette mesure essentielle pour mieux desservir tous les Québécois contribuera cependant à favoriser l'écoute de contenus audiovisuels sur les plateformes numériques. Cela n'est pas sans conséquences puisque l'écoute sur les plateformes et l'accessibilité aux œuvres cinématographiques et télévisuelles de toute provenance ont accru la concurrence des productions locales avec les productions étrangères. Faciliter l'écoute en différé des émissions québécoises entraîne une baisse des revenus publicitaires sur les chaînes traditionnelles et un désabonnement aux services de câblodistribution. Les diffuseurs ont ainsi moins d'argent pour investir dans les productions nationales et les contributions des câblodistributeurs au Fonds des médias du Canada qui est une source importante de financement pour la télévision ne cesseront de décroître. Tout comme pour le secteur de la musique, l'accessibilité aux œuvres en continu sur les plateformes numériques a entraîné la chute des ventes sur des supports physiques. En dix ans, le marché des DVDs et des formats Blu-ray a chuté de 60 % privant distributeurs et producteurs d'une importante source de revenus.

Les écrans, les sources d'approvisionnement et les choix sont multiples. La demande des diffuseurs traditionnels et des nombreux services numériques pour du contenu original susceptible de capter l'attention et le portefeuille de l'auditoire est donc amplifiée. Il est essentiel que la culture québécoise soit présente sur tous les écrans. Pourtant, les budgets actuels des productions originales de langue française sont insuffisants pour répondre à la qualité et à la quantité de contenus exigées par des consommateurs de plus en plus sollicités.

Le financement de la production télévisuelle québécoise

Les productions québécoises souffrent d'un sous-financement. Les principales sources de financement de la production télévisuelle indépendante au Québec sont les droits de diffusion des télédiffuseurs, les crédits d'impôt (fédéral et provincial) et le Fonds des médias du Canada (FMC).

La baisse des auditoires pour l'écoute en direct des émissions nationales et la concurrence exercée par les plateformes numériques se répercutent sur les revenus publicitaires des chaînes généralistes de télévision². Le financement de la production audiovisuelle canadienne dépend directement de la capacité financière des diffuseurs privés et publics à investir dans la production de contenu original. Le marché domestique canadien ne peut en effet suffire à soutenir la production de contenus nationaux diversifiés et de qualité. Par exemple, les licences payées par les diffuseurs représentent entre 25 à 40 % du coût moyen d'une émission dramatique, documentaire, jeunesse ou de variétés de langue française. De plus, les obligations de dépenses en émissions canadiennes imposées par le CRTC aux diffuseurs sont basées sur un pourcentage fixe des revenus. La baisse de ceux-ci a donc une incidence directe sur les sommes investies par les diffuseurs dans la production audiovisuelle indépendante.

Les producteurs indépendants du Québec ont recours à d'autres sources pour compléter la structure financière de leurs émissions. Ainsi ils injectent à l'avance les crédits d'impôt fédéral et provincial qu'ils anticipent recevoir dans les mois suivant la fin de la production. Ils doivent donc payer aux banques des frais importants pour assurer ce financement intérimaire, alors que les crédits d'impôts avaient initialement été mis sur pied afin de mieux capitaliser les entreprises de production. Sans compter que le précédent gouvernement provincial avait procédé en 2014 à des coupes paramétriques de 20 % applicables sur les mesures fiscales du Québec. Le crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise (CIRQ) n'y avait pas échappé et son taux de base était passé de 45 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles à 36 %. Après de nombreuses représentations, le taux avait été porté à 40 % lors du budget du 26 mars 2015, mais il n'a jamais été rétabli à son niveau d'avant 2014.

Une autre source importante de financement provient des contributions des entreprises de distribution par câble, par satellite et par fibre optique qui alimentent le Fonds des médias du Canada (FMC). Ces contributions qui correspondent à 5 % des revenus de ces entreprises soutiennent le financement de contenus audiovisuels nationaux difficiles ou coûteux à financer comme les documentaires, les dramatiques, les émissions jeunesse ou celles des arts de la scène et de variétés. À ces sommes s'ajoute un montant versé par Patrimoine canadien³. Avec la baisse des revenus d'abonnement, les contributions des entreprises sont passées de 254,6 millions de dollars en 2014-2015 à 193 millions de dollars en 2018-2019. Bien que le gouvernement fédéral

² Selon le dernier rapport de surveillance des communications 2019 du CRTC, il y a eu une baisse de 4,7 % des recettes publicitaires des stations de télévision traditionnelles privées en 2018.

<https://crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2019/>

³ En 2018-2019, le budget total du FMC s'élevait à 361,3 millions de dollars

ait consenti des sommes additionnelles afin de pallier en partie la baisse des contributions de la part des entreprises de distribution, les revenus du FMC n'atteindront plus jamais leur niveau record de 2014-2015, alors qu'ils étaient de 403,6 millions de dollars.

Cet appauvrissement des sources de financement a un impact réel sur les budgets de production des émissions de langue française. Certaines séries américaines maintenant disponibles en visionnement continu sur les plateformes numériques sont produites avec des budgets extraordinaires qui peuvent atteindre 15 millions de dollars par épisode. La différence est flagrante même lorsque l'on compare avec les sommes dépensées au Canada pour le même type de contenu. En 2018-2019, le devis moyen d'un épisode d'une heure d'une série dramatique canadienne de langue anglaise était de 2 millions de dollars canadiens, alors qu'en langue française, le budget s'élevait à 475 000 \$.⁴ La différence était tout aussi spectaculaire pour les émissions destinées aux jeunes dont le devis de langue anglaise s'élevait à 682 000 \$ alors qu'il n'était que de 177 000 \$ en langue française. Quant aux documentaires de langue française, leur budget est tout simplement devenu famélique.

K \$	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Devis moyen des émissions de langue anglaise financées par le FMC									
Enfants et jeunes	512	445	518	586	644	694	686	526	682
Documentaires	356	342	320	322	329	339	415	359	388
Dramatiques	1408	1668	1610	1649	1649	1631	1769	1991	2000
Variétés et arts de la scène	219	474	248	414	414	322	497	341	594
Devis moyen des émissions de langue française financées par le FMC									
Enfants et jeunes	147	146	150	158	128	149	156	181	177
Documentaires	165	159	162	150	139	143	139	139	135
Dramatiques	430	512	445	436	454	469	434	455	475
Variétés et arts de la scène	156	159	210	225	228	221	239	255	222

Source : Rapports annuels du FMC – Compilation AQPM

Un constat émerge de ces données : la production télévisuelle de langue française est sérieusement sous-financée pour se démarquer dans ce nouvel environnement qui s'éloigne progressivement de la télévision traditionnelle écoutée en direct basée sur les côtes d'écoute et

⁴ Fonds des médias du Canada. Rapport Annuel 2018-2019. <http://ar-ra18-19.cmf-fmc.ca/fr/funding/convergent/>

les revenus publicitaires, pour se rapprocher du contenu en ligne accessible sur demande à l'échelle mondiale.

Le financement de la production cinématographique québécoise

Les principales sources de financement des longs métrages de fiction de langue française produits au Québec étaient le crédit provincial⁵ de même que les sommes provenant de la SODEC et de Téléfilm Canada. Les autres sources de financement comprennent les droits de diffusion des télédiffuseurs, l'apport des distributeurs canadiens, des coproducteurs, des investisseurs étrangers ou des fonds privés de même que celui provenant des producteurs.

Le financement provenant des programmes d'aide à la production de la SODEC est une composante essentielle du budget des œuvres cinématographiques de langue française produites au Québec⁶. En effet, sans cet apport, il serait impossible de soutenir des longs métrages et des documentaires de langue française puisque, tout comme le Fonds des médias du Canada, Téléfilm ne peut consacrer que le tiers de son budget à la production des longs métrages de langue française.

Comme la production télévisuelle, le cinéma québécois est victime d'un sous-financement. La valeur moyenne des devis des longs métrages de fiction de langue française était de 3,6 millions de dollars en 2017-2018, alors que le budget moyen des productions québécoises en langue anglaise se situait à 4,6 millions de dollars.⁷ En 2012-2013, le budget moyen d'un long métrage de langue française se situait à 4,9 millions de dollars, soit 36 % de plus que celui de l'année 2017-2018.

Même si l'aide financière de Téléfilm représente le cinquième du financement d'un long métrage québécois, l'organisme fédéral peine à suivre le rythme des demandes en provenance du Québec. La crise récente découlant du manque de fonds pour la production française à Téléfilm Canada démontre bien l'effervescence des créateurs québécois et l'incapacité du système fédéral actuel à répondre aux besoins financiers.

L'apport financier de la SODEC fait donc plus que jamais, une différence dans le financement des productions des longs métrages de langue française. Pourtant, la SODEC refuse, à chaque appel de projets, de nombreux projets de qualité. Une quinzaine de projets qualifiés d'excellents sont ainsi rejetés annuellement ce qui témoigne de l'insuffisance de ses ressources financières. Selon son dernier rapport annuel, la SODEC a consacré 28 597 000 \$ en 2018-2019 à son programme d'aide à la production. S'il s'agit d'une augmentation par rapport à l'année précédente, les

⁵ La part du crédit d'impôt fédéral ne représente qu'environ 3 % du devis

⁶ En 2017-2018, elle représentait 16,4 % pour la SODEC et 20,2 % pour Téléfilm Canada.

⁷ Institut de la statistique du Québec – Observatoire de la culture et des communications du Québec. *Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec en 2018*. En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/cinema-audiovisuel/profil-audiovisuel-2018.pdf>

sommes sont moindres qu'en 2016-2017 (30 041 000 \$) et elles ne répondent pas à la nécessité de mieux soutenir tous les projets qui mériteraient de voir le jour.⁸

Un gouvernement qui soutient fièrement sa production audiovisuelle nationale

Le succès que connaissent les œuvres cinématographiques québécoises sur la scène nationale et internationale n'est plus à démontrer. Ce sont tous des films québécois qui étaient en nomination pour le meilleur film de l'année aux Prix Écrans canadiens 2019, et ce sont encore des films québécois qui se sont démarqués au TIFF et sur la scène internationale par des nominations aux Oscars ou par des triomphes aux Festivals des films de Cannes ou de Berlin. De plus, malgré la place occupée sur les écrans des salles par les films américains, la part de marché des œuvres québécoises a atteint 9 % en 2018, soit plus que la moyenne des cinq dernières années⁹. L'auditoire est donc toujours fidèle aux productions d'ici comme en témoigne la popularité de films comme *Menteur* (Cinémaginaire), *Il pleuvait des oiseaux* (Les Films Outsiders), *La Femme de mon frère* (Metafilms), *La Bolduc* (Caramel Films), *1991* (Go Films) ou *La Course des Tuques 3D* (Carpe Diem). Pour maintenir l'intérêt du public, il faut cependant continuer de lui présenter une offre attrayante et diversifiée de longs métrages produits au Québec.

Il en va de même pour l'offre télévisuelle. Sur le palmarès des 30 émissions les plus écoutées en novembre dernier, 29 étaient produites au Québec. En 2018, 79 % des foyers québécois étaient toujours abonnés à un service de télévision (fibre optique ou câblodistribution), soit 5 % de moins qu'en 2017¹⁰. Bien que l'écoute en mode traditionnel des productions locales rencontre toujours la faveur de l'auditoire québécois francophone, elle est en déclin depuis 2011 alors que les services en ligne gagnent du terrain. En 2017, les Québécois consacraient hebdomadairement 32 heures par semaine à l'écoute de la télévision traditionnelle, soit trois heures de moins qu'en 2011. Cette diminution s'observe particulièrement chez les 12-17 ans (- 9 heures), les 18-34 ans (- 8 heures) et les 35-49 ans (- 7 heures).¹¹ Comme le soulignait le CRTC, *la télévision traditionnelle cède la place à la personnalisation*.¹² L'adoption croissante de dispositifs reliés à l'internet, permet au consommateur une écoute sur demande des contenus de son choix,¹³ au moment et dans le lieu qui lui conviennent.

⁸ SODEC. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*. En ligne : <https://sodec.gouv.qc.ca/rapport-annuel-de-gestion-2018-2019-de-la-sodec/>

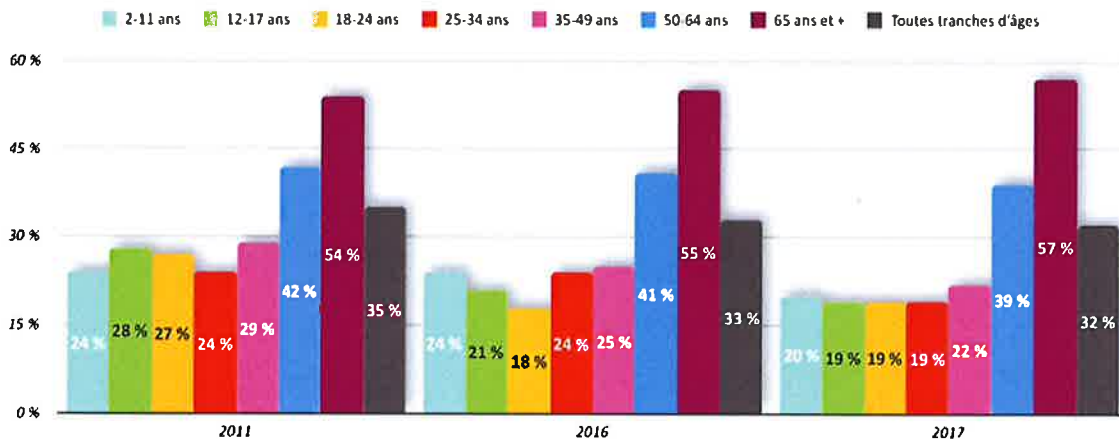
⁹ Ce sont d'ailleurs dans les cinémas situés en région que l'auditoire fréquente le plus les films québécois. Cette fréquentation est particulièrement élevée dans le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, l'Abitibi-Témiscamingue et le Centre-du-Québec. Dans ces quatre régions administratives la part de l'assistance aux films québécois dépasse les 20 %. Institut de la statistique du Québec – Observatoire de la culture et des communications du Québec. *Statistiques sur l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante* – Édition 2018. En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/cinema-audiovisuel/film2018.pdf>

¹⁰ Cefrio. *Portrait numérique des foyers québécois*. Édition 2018. En ligne : <https://cefrio.qc.ca/media/2015/netendances2018-portraitnumeriquefoyersquebecois.pdf>

¹¹ *La télévision*, Portrait de la télévision au Québec, Centre d'études sur les médias, Université Laval, mars 2015 - mise à jour août 2018. En ligne : <http://www.cem.ulaval.ca/pdf/Television.pdf>

¹² CRTC. *Emboîter le pas au changement : L'avenir de la distribution et de la programmation au Canada. Aperçu du marché*. En ligne : <https://crtc.gc.ca/fra/publications/s15/>

¹³ Près de 500 séries télévisuelles ont été produites en 2017. Variety. *487 Scripted Series Aired in 2017, FX Chief John Landgraf Says*. En ligne : <https://bit.ly/2A10lkt>



Évolution de l'écoute hebdomadaire de la télévision au Québec francophone (à l'exclusion d'Internet)¹⁴

Parmi les services audiovisuels sur demande qui retiennent l'attention des Canadiens, ce sont les services par contournement, avec Netflix en tête, qui détiennent la palme de la popularité. Le taux d'abonnements à un service payant permettant de visionner des films ou des séries télé sur internet est passé de 40 % des ménages québécois en 2016 à 56 % en 2018. Selon une étude du Cefrio, ce sont les ménages avec enfants (62 %) et ceux qui possèdent un revenu familial de 100 000 \$ et plus (71 %) qui sont les plus nombreux à s'abonner à ce type de services¹⁵.

Face à ces constats inquiétants, l'AQPM demande au gouvernement du Québec d'adopter des mesures ambitieuses et innovantes pour soutenir les entreprises québécoises de production indépendantes établies sur tout le territoire. Les propositions de l'AQPM misent sur le contenu pour la jeunesse et les familles afin de développer des habitudes d'écoute des œuvres québécoises de langue française et de forger des valeurs et un identitaire communs. Elles sont également soucieuses de répondre aux besoins particuliers des entreprises de production qui choisissent de tourner à l'extérieur du grand Montréal, de celles établies en région et qui contribuent de façon particulière à leur économie locale ou encore de celles qui œuvrent dans le secteur de l'animation en générant une propriété intellectuelle forte qui se décline en de nombreux produits dérivés. L'AQPM fait le pari que le gouvernement du Québec saura se montrer audacieux en instituant un Fonds d'aide pour la production télévisuelle, une première au Canada. L'AQPM demande également de reconnaître l'expertise et le professionnalisme des entrepreneurs québécois en offrant aux plus « performants » d'entre eux une aide corporative. En offrant ainsi une alternative à la traditionnelle aide par projet, le gouvernement leur permettra

¹⁴ Centre d'études sur les médias de l'Université Laval. En ligne :

https://www.cem.ulaval.ca/publics/portraits_sectoriels/television/

¹⁵ <https://cefrio.qc.ca/media/2015/netendances2018-portraitnumeriquefoyersquebecois.pdf>

de produire d'une manière soutenue, de créer des emplois pour une plus longue période et de mieux déployer leurs ressources sur la scène nationale et internationale.

1. Miser sur la jeunesse et les familles

Les habitudes de consommation des jeunes Québécois laissent présager un avenir inquiétant pour le marché des œuvres nationales. Une étude menée en 2017 par le CEFRIO révèle qu'en vieillissant, les jeunes Québécois tendent à écouter moins de contenu francophone (59 % chez les 16-18 ans et 49 % chez les 19-25 ans). Ainsi, si la majorité des séries écoutées étaient américaines, sur les 127 séries nommées au cours de l'enquête, uniquement 18 % d'entre elles étaient québécoises.¹⁶ Cette clientèle est de moins en moins exposée à un contenu produit en langue originale française au Québec. Les plateformes étrangères ont d'ailleurs bien compris l'importance de courtiser le jeune public et l'offre des nouveaux joueurs que sont Disney +, Apple TV + et Amazon Prime Video, nous le démontre bien.

Il nous semble donc urgent de nous assurer que le jeune public québécois et leurs parents trouvent une offre de contenu de langue française produit au Québec qui mette en relief le talent créatif d'ici tout en propageant les valeurs sociales qui nous distinguent en tant que société. Il s'agit de forger un lien identitaire commun. En ce sens, la culture notamment par le biais de cinéma et de la télévision remplit à merveille ce rôle. Les *Bobino*, *Boîte à Surprise*, *Cornemuse*, *Passe-Partout*, *Club de 100 watts* et les merveilleux films de la série *Contes pour tous* dont *la Guerre des tuques* suffisent à leur seule évocation à créer un sentiment d'appartenance entre les Québécois de tous âges et de toutes origines. Ce contenu jouit également d'une grande pérennité puisque les jeunes et leurs parents ne se lassent pas de le revoir. Que ce soit en version originale ou renouvelée, certaines marques québécoises traversent les décennies. Ainsi, 707 000 enfants et leurs parents se sont massés autour de leur écran de télévision pour visionner le premier épisode des nouvelles aventures de *Passe-Partout*, *Passe-Carreau* et *Passe-Montagne* diffusé le 25 février 2019 sur les ondes de Télé-Québec. Les meilleures cotes d'écoute du diffuseur national depuis 10 ans. Ce type de contenu permet aussi de décliner la propriété intellectuelle des œuvres en plusieurs produits dérivés que sont les jouets, le contenu éducatif pour les écoles, les applications et les jeux en ligne, les vêtements, les boîtes à lunch, les CDs et les livres pour n'en nommer que quelques-uns.

Le contenu jeunesse occupe également une place de choix dans le rayonnement des œuvres sur la scène nationale et internationale. Le film d'animation, *La guerre des Tuques 3D*, produit par Carpe Diem Film a été vendu dans 160 pays et a été présenté dans 40 festivals. Il a tenu l'affiche de 4000 écrans de cinéma en Asie et a fait l'objet de 149 millions de vues sur la plateforme chinoise Youku. Il ne s'agit pas d'un phénomène isolé puisque le dernier opus des Productions 10^e Ave, *Nelly et Simon : Mission Yeti*, a été vendu dans 65 pays dont les États-Unis et il s'est mérité

¹⁶ CEFRIO. Quel usage du Web faisaient les jeunes Québécois de 12 à 25 ans en 2017 ? 5 décembre 2017, mise à jour le 11 septembre 2018 En ligne : <https://cefrio.qc.ca/fr/realisations-et-publications/visionnement-connecte-par-les-jeunes-au-quebec> et CEFRIO. Visionnement connecté par les jeunes au Québec. 2017.

en Iran, le prix *Best Animation Feature Film* de l'*International Film for Children and Youth of Isfahan*.

Les œuvres destinées à la jeunesse sont difficiles à financer. Elles souffrent tout comme les autres productions télévisuelles et cinématographiques du déclin des sources de financement, mais elles font également l'objet de restrictions publicitaires qui les rendent moins attrayantes auprès des diffuseurs. De plus, certaines œuvres tournées en animation nécessitent des budgets plus élevés qui requièrent l'apport financier de nombreux bailleurs de fonds nationaux et internationaux. Les distributeurs et les diffuseurs comme Télé-Québec et Radio-Canada qui apportaient un complément de financement par le biais de *minima* garantis ou de licences de diffusion n'offrent plus que des montants dérisoires ou s'abstiennent tout simplement.

Il devient tout simplement impossible pour les producteurs québécois de continuer à offrir un contenu jeunesse et famille de langue originale française audacieux et concurrentiel qui pourrait constituer un corpus significatif d'œuvres qui deviendraient le patrimoine commun de l'ensemble des jeunes Québécois et de leur famille.

L'AQPM demande au gouvernement québécois de mettre en place deux mesures innovantes et uniques au Canada pour soutenir la production québécoise de films et d'émissions télévisuelles destinés à la jeunesse et à la famille et pouvant rayonner à l'échelle nationale et internationale :

- 1.1 La création d'un fonds de production spécifique doté d'une somme annuelle de 25 millions de dollars pour le développement et la production de longs métrages (animation et action réelle) et d'émissions télévisuelles destinées à la jeunesse et à la famille. Ce fonds serait administré par la SODEC. Les règles administratives habituelles prévalant au financement des œuvres devraient être adaptées afin que la SODEC puisse octroyer un financement supplémentaire à certaines œuvres et ainsi exercer son leadership en matière de choix éditorial des œuvres à soutenir¹⁷.**
- 1.2 Le versement d'une somme annuelle supplémentaire de cinq millions de dollars à Télé-Québec destinée à la production d'émissions télévisuelles de langue originale française pour la jeunesse et à la famille. Cette somme devrait aussi servir à faciliter la participation financière du diffuseur national au financement de longs métrages visant la même clientèle en acquérant à une juste valeur des licences de diffusion des œuvres.**

2. Soutenir les particularités et la vitalité du secteur québécois de l'animation

Les productions en animation se distinguent à plusieurs égards. Ces œuvres originales créées ici et qui séduisent les publics de tous âges se déclinent en effet facilement en de nombreux produits dérivés : livres, jeux, matériel scolaire, cd, vidéos, vêtements, etc. Les productions d'animation

¹⁷ Actuellement la SODEC ne peut financer plus de 49 % d'un long métrage jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars, ce qui implique nécessairement la contribution de Téléfilm Canada pour les productions plus coûteuses. Ces contraintes retardent ou rendent impossibles la production de plusieurs œuvres.

sont un produit unique et elles se démarquent non seulement par leurs déclinaisons, mais également par leur mode de production et par leur potentiel d'exportation. Malheureusement au Québec, le gouvernement s'est plus préoccupé d'attirer avec de généreuses mesures d'aide, les entreprises étrangères œuvrant dans ce secteur que de soutenir les compagnies québécoises qui permettent de créer de la propriété intellectuelle dont nous pouvons nous enorgueillir.

Alors qu'un long métrage en tournage de prise de vue réelle demande environ 30 jours de tournage. En animation, les techniciens travaillent plutôt 350 jours pour reproduire l'équivalent de cette étape. Le calendrier de production d'un film ou d'une série télé en animation est donc conséquemment plus long. Du développement d'un projet jusqu'à la postproduction, il peut s'écouler cinq ans dont environ deux ans de travail à temps plein. Le budget sera donc beaucoup plus onéreux, tout comme ses retombées économiques seront plus importantes. Les productions d'animation possèdent en effet un grand attrait pour les marchés internationaux. Il s'agit d'un genre peu sensible aux barrières linguistiques. Ces productions s'adressent souvent à un jeune public qui se renouvelle constamment et qui ne se lasse pas de voir ses films ou ses émissions d'animation préférées. Elles possèdent une durée de vie plus longue sur le marché que les productions d'action réelle.

Au Québec, il y a une quinzaine de compagnies québécoises établies, productrices et détentrices de propriété intellectuelle créées par des Québécois, en cinéma et en télévision d'animation. Leurs succès ne se démentent pas. En 2013, Productions 10^e Ave, une compagnie située à Saint-Augustin-de-Desmaures dans le comté de Louis-Hébert, lançait, après 12 ans d'efforts, le premier film d'animation numérique 3D détenu à 100 % par des sociétés québécoises, *La Légende de Sarila*, produit avec un budget de 8,5 millions de dollars. Cédés à une quinzaine de distributeurs, les droits d'exploitation de *La Légende de Sarila* ont été acquis dans 40 pays. Le film a été adapté en livre illustré, en roman et en jeu vidéo. Productions 10^e Ave a, depuis, produit de nombreux films d'animation dont *Nelly et Simon : Mission Yéti* lancé en 2018. Fait à noter, sur les dix-huit projets d'animation soutenus par le FMC au cours des trois dernières années, quatre avaient été produits dans la région de Québec représentant ainsi 6,5 % de l'ensemble des projets d'animation à l'échelle canadienne¹⁸.

La version 3D de *La Guerre des tuques*, la reprise cinématographique du film culte québécois a connu le plus grand succès d'auditoire dans les salles de cinéma en 2015. Produit par CarpeDiem Film & TV, le film d'animation a été exporté dans 160 pays et a donné naissance à de nombreux produits dérivés et à une série télé, *Les Mini-tuques*, disponible sur la chaîne Disney. La production *La Course des Tuques* lancée en novembre 2018 a, pour sa part, atteint 2,5 millions de dollars en droits d'entrée dans les salles canadiennes de cinéma. Elle a été distribuée dans 200 pays et territoires et s'est distinguée dans de nombreux festivals.

Il suffit de regarder la programmation jeunesse de Radio-Canada ou de Télé-Québec, notamment dans cette saison particulière des Fêtes qui réunit petits et grands devant les écrans pour

¹⁸ Institut de la statistique du Québec – Observatoire de la culture et des communications du Québec. . *Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec en 2017*. En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/cinema-audiovisuel/profil-audiovisuel-2017.pdf>, p.43

s'apercevoir du déséquilibre de l'offre entre les œuvres étrangères et les œuvres produites au Québec. Non seulement l'offre nationale est moindre, mais il est moins onéreux pour les diffuseurs d'acquérir des productions étrangères que de soutenir la production d'œuvres locales.

Si le Québec ne veut pas seulement se définir comme un secteur de sous-traitance pour les entreprises dont le siège social se situe à l'extérieur de son territoire, il doit mieux soutenir les entrepreneurs d'ici qui travaillent dans un secteur où il est difficile de rassembler le financement nécessaire à la mise en œuvre des projets d'animation. On remarque d'ailleurs un écart grandissant entre l'aide accordée sous forme de crédit d'impôt de services aux entreprises étrangères comparativement à celle octroyée aux entreprises québécoises qui prend la forme d'un crédit de production.¹⁹ En 2018-2019, les crédits d'impôt de production s'élevaient à 7 161 312 \$, alors que les crédits d'impôt de service totalisaient 13 904 880 \$, illustrant bien le déséquilibre qui existe en faveur des maisons étrangères²⁰.

Le Bureau du Cinéma et de la Télévision du Québec (BCTQ) a produit un rapport intitulé « *Favoriser l'émergence d'une économie de propriétaire dans l'industrie de l'audiovisuel et du jeu vidéo* » réalisé par Price Waterhouse Cooper, lequel contient des recommandations relatives au secteur de l'animation du Québec. Ce rapport a été déposé auprès du bureau du premier ministre du ministère des Finances, du ministère de l'Économie et de l'Innovation de même qu'auprès de la ministre de la Culture et des Communications. L'AQPM s'est alliée au BCTQ, à l'Alliance Québec Animation (AQA) et à la Table de Concertation de l'Industrie du Cinéma et de la Télévision de la Capitale-Nationale afin d'appuyer la mise en œuvre de ces recommandations :

- 2.1 La mise en place d'un congé d'impôt pour expert étranger et d'un crédit d'impôt remboursable pour expert québécois afin de combler les besoins d'expertise en valorisation de la propriété intellectuelle et en commercialisation;**
- 2.2 L'octroi aux entreprises admissibles d'un taux réduit à 4 % sur les revenus provenant de l'exploitation de la propriété intellectuelle rattachée à une production originale d'animation;**
- 2.3 La constitution d'un fonds administré par la SODEC et dédié au développement de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'animation qui serait doté d'une enveloppe de 50 millions sur cinq ans. Les contributions du fonds devraient prendre la forme d'avances corporatives remboursables et ne devraient pas être réductrice du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise.**

¹⁹ Voir annexe A On prévoit que pour l'année 2019-2020, les crédits d'impôts de services pourraient dépasser 57 millions de dollars \$

²⁰ Voir également l'Annexe A pour constater l'évolution des crédits d'impôt pour l'ensemble du secteur de la production cinématographique et télévisuelle québécoise par rapport à l'industrie étrangère accédant aux crédits d'impôt de services.

Tous les détails concernant ces recommandations se retrouvent dans le rapport en deux tomes produit par le BCTQ. Des représentations spécifiques à cet effet seront faites par une délégation constituée de représentants des associations appuyant le rapport.

À ces demandes touchant l'animation, l'AQPM en ajoute une quatrième visant à sonder l'intérêt du marché. En effet, le développement et la production d'une série télévisée ou d'un long métrage en animation exige des fonds importants. Avant de les engager, il est nécessaire de valider l'intérêt pour la production auprès des marchés internationaux. Au volet expérimental du Fonds des Médias du Canada (FMC), il existe un programme de prototypage en jeu vidéo dont l'aide peut atteindre 250 000 \$. D'ailleurs, la production d'un prototype de deux minutes en animation exigé dans les marchés internationaux pour présenter et faire valoir ce que pourrait donner le produit fini s'avère très coûteuse pour les producteurs en recherche de partenaires financiers. Selon les producteurs spécialisés dans le domaine, il en coûte entre 200 000 \$ et 300 000 \$ pour le fabriquer. Une enveloppe de deux millions de dollars permettrait le développement de 8 à 10 projets.

2.4 L'AQPM propose de créer un programme doté d'une enveloppe annuelle de deux millions de dollars qui serait administré par la SODEC et qui serait destiné au prototypage et aux préventes internationales.

L'ensemble des mesures proposées en animation visent à offrir une aide qui se démarque de la traditionnelle offre de soutien par projet. En permettant au producteur de sonder l'intérêt du marché pour un ensemble de projets et de compléter son financement avec des avances corporatives, celui-ci peut mieux planifier son calendrier et avoir un rythme de production continu. Cette aide facilite la rétention de la main d'œuvre, notamment celle établie en région, souvent sollicitée par des entreprises étrangères qui peuvent offrir du travail sur une base régulière. Il s'agit d'une façon novatrice de soutenir ce type d'entreprises détentrices de leur propriété intellectuelle sur une variété de produits audiovisuels et dérivés.

3. Innover en créant le Fonds Cinéma Entreprise

À travers les programmes de la SODEC et les crédits d'impôts, le gouvernement du Québec offre un appui important et nécessaire aux entreprises œuvrant dans le secteur du cinéma. Le gouvernement québécois a toujours été un leader dans le soutien apporté à cette industrie et son programme de crédits d'impôt a été copié dans de nombreuses juridictions. Nos films et nos créateurs sont la fierté du Québec et nos meilleurs ambassadeurs dans le monde.

Le modèle d'intervention du Québec pour soutenir la production cinématographique québécoise a cependant été établi il y a plusieurs décennies et il repose sur une aide sélective par projet. Si ce modèle a permis à la production cinématographique indépendante de passer d'un stade artisanal à celui d'une industrie professionnelle, il doit être revu afin de refléter les besoins d'une industrie qui a acquis savoir-faire et maturité et dont les succès sont reconnus sur la scène nationale et internationale.

Le gouvernement du Québec doit donc entamer un virage et mettre en place une nouvelle stratégie de financement afin de permettre à certaines entreprises établies et performantes de planifier leurs activités sans dépendre d'un financement octroyé à la pièce. Cette approche ne permet pas de soutenir un rythme soutenu de production cinématographique, de développer des projets multiples, d'encadrer de nouveaux talents et de retenir les équipes créatives.

Le gouvernement doit donner à la SODEC les moyens de pleinement réaliser son mandat qui est « de promouvoir et de soutenir le développement des entreprises culturelles québécoise ». D'ailleurs, la SODEC a déjà reconnu que le modèle de soutien par entreprise était le meilleur pour assurer le développement des entreprises du secteur de la musique et celui de l'édition, mais ses ressources limitées actuelles ne lui permettent pas d'en faire autant pour le secteur du cinéma.

3.1 C'est pourquoi l'AQPM appuie la proposition émanant du Regroupement des producteurs indépendants de cinéma du Québec (RPICQ) à l'effet de créer le Fonds Cinéma Entreprise doté de 60 millions de dollars par année géré par la SODEC afin de soutenir des entreprises de production indépendante produisant des longs métrages.

Ainsi les entreprises de production qui seraient jugées « performantes » selon divers critères financiers et créatifs bénéficieraient d'une enveloppe automatique annuelle de 5 millions de dollars leur permettant d'amorcer seules et plus rapidement la production de films avec un potentiel de succès au Québec et à l'étranger. Leur statut serait réévalué sur une base périodique afin de s'assurer que les entreprises respectent les exigences leur permettant d'accéder à cette aide automatique.

Ce nouveau fonds s'ajouterait au programme d'aide à la production actuel de la SODEC accordé sur une base sélective. Le Fonds Cinéma Sélectif serait réservé aux entreprises de production qui ne pourraient avoir accès au Fonds Cinéma Entreprises et il permettrait également à la SODEC de poursuivre son engagement envers la relève.

3.2 Par ailleurs, il nous semble important d'ajuster le niveau d'aide à la production dans le volet sélectif et nous demandons au gouvernement de permettre à la SODEC d'investir jusqu'à une hauteur de 60 % du devis de production, jusqu'à concurrence de 2 500 000 \$.²¹

4. Créer des mesures d'aide à la production télévisuelle

Si les plateformes numériques ont chamboulé les modèles d'affaires de la production télévisuelle, elles ont aussi créé une demande croissante pour du contenu dramatique et documentaire, destiné à tous les groupes d'âge, en animation et en prises de vue réelles. Les sommes que ces plateformes ont pu injecter dans leurs productions originales ont relevé le niveau de qualité auquel le public s'attend, créant *de facto* de la pression chez les producteurs et les télédiffuseurs traditionnels pour faire de même, avec des budgets en chute libre.

²¹ Actuellement la SODEC peut investir jusqu'à une hauteur de 49 % du devis de production sans dépasser 2 millions de dollars pour les films dotés d'un budget de 2,5 millions de dollars ou plus.

Contrairement au secteur cinématographique qui peut compter sur des fonds en provenance des deux paliers de gouvernement pour soutenir les projets, la production télévisuelle n'a accès qu'à du financement fédéral provenant du Fonds des médias du Canada (FMC). Le financement de la production québécoise indépendante francophone est donc fortement tributaire des licences de diffusion (50 %) et du financement du FMC (12 %)²², deux sources en déclin. La complémentarité des fonds octroyés par la SODEC et par Téléfilm Canada pour le cinéma permet de soutenir plus de longs métrages de langue française et d'atténuer les écarts avec les budgets des œuvres de langue anglaise. L'AQPM souhaite que le gouvernement du Québec, par le biais de la SODEC puisse également participer directement au soutien financier de la production télévisuelle²³ comme il le fait pour la production cinématographique.

4.1 L'AQPM propose au gouvernement du Québec de mettre en place pour les entreprises québécoises de production indépendante²⁴ un Fonds d'aide à la production télévisuelle (le Fonds Télévision) doté d'un minimum de 30 millions de dollars annuellement administré par la SODEC.

La création de ce fonds permettrait la mise en place de diverses mesures afin de bonifier les budgets des productions de langue française et de diminuer l'écart avec ceux de langue anglaise. Le phénomène est tel que de plus en plus, l'industrie de la production originale francophone peine à retenir le talent des artisans et des créateurs dont les cachets sont plus intéressants sur les productions canadiennes anglaises, américaines et européennes. Le Québec regorge d'entreprises reconnues mondialement pour leurs effets visuels, mais leurs services s'avèrent inabordables pour la plupart des entreprises de production indépendantes d'ici. Des émissions mieux financées seraient plus compétitives sur la scène nationale où le contenu national se mesure à celui des plateformes étrangères. Un financement adéquat permettrait de retenir l'attention du public, d'attirer un auditoire plus jeune qui démontre moins d'intérêt pour un contenu de langue anglaise et d'augmenter le potentiel de rayonnement des émissions québécoises sur la scène internationale.

L'AQPM propose qu'une partie de ce nouveau financement prenne la forme d'une aide corporative, tout comme pour les entreprises de production cinématographique, de délaisser le modèle traditionnel de financement par projet et de soutenir les entreprises de production télévisuelles performantes sur la scène nationale et internationale.

Ce système d'enveloppes corporatives pourrait s'inspirer du système des comptes automatiques du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) détenus par les producteurs

²² Profil Canadien 2018, p. 40 En ligne : <https://www.aqpm.ca/85/profil>

²³ Dans son rapport annuel 2018-2019, la SODEC déclare avoir consacré environ 1,8 millions \$ par année à de l'aide à la production de documentaires uniques diffusés en salle et /ou à la télévision. (p.25) En ligne : <https://sodec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sodec-rapport-annuel-gestion-2018-2019.pdf>

²⁴ Les entreprises québécoises de production indépendante ne peuvent être contrôlées par un diffuseur et elles doivent exercer le contrôle créatif et financier sur les œuvres. Elles doivent également être en mesure d'assurer leur exploitation commerciale.

indépendants de la France. Le CNC, organisme principal de financement de la production audiovisuelle française qui s'apparente à la SODEC, remet une partie de son financement sous forme de comptes automatiques dont la valeur est basée sur l'expérience des producteurs et sur la valeur d'une œuvre établie selon certains paramètres. Les comptes automatiques procurent aux producteurs davantage de pouvoir de négociation dans leurs relations avec les télédiffuseurs. Ils permettent également de mieux subvenir aux besoins de financement de la phase de développement des projets. En effet, un producteur peut affecter jusqu'à 40 % de son compte à des projets en développement ou 60 % si ces projets ne font pas l'objet d'une entente avec un télédiffuseur. Plus de soutien en phase de développement signifie plus de temps consacré aux éléments créatifs pouvant ajouter à son potentiel commercial. Cela permet également d'assurer un volume de travail continu aux employés tout comme aux équipes de création et de consolider une relève au sein des entreprises. L'aide corporative est une avenue intéressante pour développer une relève créative à l'intérieur des entreprises, particulièrement chez les scénaristes et les réalisateurs. C'est en multipliant les opportunités de création que les talents se forment, se consolident et qu'émergent de véritables équipes en pleine possession de leurs moyens.

L'AQPM suggère d'adapter le modèle des comptes du CNC au marché de la production audiovisuelle québécoise de langue française. Les producteurs bénéficiaires pourraient affecter une partie des sommes en développement de projets sans qu'un engagement avec un télédiffuseur ne soit nécessaire. Il pourrait, de plus, dédier une autre partie des sommes à la production, sous forme d'investissement du producteur. Les productions qui bénéficieraient des montants issus des enveloppes devraient faire l'objet de licences minimales de télédiffusion dont les montants pourraient être établis en fonction des licences moyennes octroyées par les diffuseurs pour les divers genres depuis cinq ans. De la même manière, les critères d'admissibilité à une enveloppe corporative seraient basés sur la feuille de route des cinq dernières années du producteur, de façon cohérente avec les pratiques de la SODEC ou celles de Téléfilm Canada.

En plus de l'aide corporative, le Fonds Télévision devrait permettre la mise sur pied de programmes sélectifs visant à répondre à certains besoins déjà exprimés par les producteurs, notamment en ce qui concerne le pré développement de séries télévisées et la bonification de la valeur de production pour les émissions offrant un potentiel commercial sur les marchés hors Québec.

Le programme d'aide au pré développement de séries télévisées qu'il s'agisse de séries de fiction, de documentaire ou d'animation favoriserait la recherche et le développement de nouveaux projets. Les entreprises de production doivent concevoir et développer de nombreux projets pour espérer intéresser un diffuseur à investir dans sa concrétisation. Une aide au pré développement permet de sécuriser des frais d'options si le projet est basé sur une œuvre existante. La mesure pourrait d'ailleurs prévoir une aide bonifiée si le projet visait l'adaptation d'une œuvre littéraire québécoise. L'aide permettrait de plus de défrayer les cachets des scénaristes et des conseillers qui développent le concept, les textes préliminaires et de la recherche artistique.

Quant au programme de bonification de la valeur de production, il serait destiné à accroître la compétitivité des productions télévisuelles québécoises sur les marchés internationaux en ajoutant ce petit « plus », souvent coûteux qui permet à une série de se démarquer comme par exemple des effets spéciaux, un tournage hivernal, l'utilisation d'archives, ou une trame musicale particulière. Afin de favoriser la mise en valeur de diverses propriétés intellectuelles québécoises, on pourrait également accorder une bonification de l'aide si la série est adaptée d'une œuvre littéraire québécoise, si elle intègre des pièces musicales québécoises ou si elle prévoit une déclinaison de produits dérivés (livres, matériel éducatif, vêtements, jeux ...) qui permettrait de maximiser son impact et ses revenus.

Les productions dramatiques comptent notamment parmi les genres ayant le plus fort potentiel d'exportation, sous forme de version originale ou de formats. Plusieurs productions québécoises s'illustrent d'ailleurs sur les marchés internationaux. La série *Plan B* de KOTV a fait l'objet d'une adaptation en France et en Allemagne, *Les Beaux Malaises* (Encore Télévision) a fait également l'objet d'une adaptation en France et elle le sera bientôt en Serbie. La série policière *Victor Lessard* (Pixcom) sera diffusée en version originale en France alors que l'adaptation française de *Pour Sarah* (Encore Télévision) a permis à TF1 d'atteindre le sommet des cotes d'écoute en soirée. Mais les séries dramatiques ne sont pas les seules à bien s'exporter, mentionnons la série documentaire *J'aurais donc dû docteur* (Pixcom) vendue à plusieurs pays européens et également l'émission de danse *Révolution* (Groupe Fair-Play), un format conçu au Québec qui poursuit sa destinée internationale en Russie et en Chine où 20 millions de Chinois ont regardé le premier épisode de *Dance Smash* en octobre dernier.

5. Développer et soutenir la production régionale de langue française au Québec

L'industrie de la production audiovisuelle indépendante québécoise est présente sur tout le territoire québécois. En 2017-2018, les tournages à l'extérieur de la région de Montréal et de Laval représentaient près de 22 % de la valeur de la production cinématographique et télévisuelle²⁵. Les productions de fiction et d'animation principalement destinées à la télévision occupaient la plus grande part de la valeur de la production régionale dans une proportion de 66 %²⁶. Ce sont les régions administratives de la Montérégie (9 %), des Laurentides (6 %) et de la Capitale Nationale (4 %) qui constituaient les pôles régionaux de production les plus importants. Plusieurs maisons de production choisissent par ailleurs l'Outaouais, le Bas St-Laurent, l'Estrie, l'Abitibi, la Côte Nord ou encore la Mauricie pour ancrer leurs opérations.

La production régionale de langue française au Québec bénéficie de mesures incitatives qui lui sont propres. Pour le secteur de la télévision, les mesures encouragent les télédiffuseurs à faire appel aux producteurs régionaux pour favoriser la diversité des voix et pour assurer une

²⁵ Institut de la statistique du Québec – Observatoire de la culture et des communications du Québec. *Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec en 2018*, p. 33 En ligne : <https://www.aqpm.ca/85/profil>

²⁶ *Idem*, p.34. Pour la région de la Capitale-Nationale les productions d'animation et de variétés représentaient chacune 31 % du volume.

représentativité de l'ensemble du Québec à l'écran. En cinéma comme en télévision, les incitatifs sont essentiels pour soutenir et développer des entreprises de production audiovisuelle en dehors de Montréal.

Parmi les mesures existantes, le gouvernement du Québec accorde 10 % de bonification du crédit d'impôt pour les productions cinématographiques et télévisuelles aux maisons de production établies en régions. Le Fonds des médias du Canada (FMC), pour sa part, réserve une mesure incitative à la production régionale de langue française au Québec correspondant à 15 % des dépenses admissibles d'une production jusqu'à un maximum de 225 000 \$ pour les divers genres qu'il soutient. En 2019-2020, le montant total de cette enveloppe était de 2 450 000 \$. Finalement, la Ville de Québec administre un fonds de soutien à la production cinématographique et télévisuelle pour les producteurs établis sur le territoire de la Capitale-Nationale. Au fil du temps, les mesures ont porté fruit.

De 1999 à 2018, le nombre de productions ayant eu recours à la bonification régionale du crédit d'impôts pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise est graduellement passé de 10 à près de 70, selon des données fournies par la SODEC. En 2018-2019, les demandes déposées au FMC par les producteurs établis en régions pour accéder à la mesure incitative a excédé de près du double les ressources disponibles dans l'enveloppe, et cela dès la première journée d'ouverture du programme. Conséquemment, chaque production n'a obtenu que 68 % des sommes prévues à sa structure financière. Des projets ont dû être annulés faute de fonds, d'autres ont été repoussés et certains n'ont tout simplement jamais pu être déposés. Cette situation crée bien des inquiétudes chez les producteurs régionaux qui voient leur survie ou leurs projets d'expansion ainsi menacés.

Ces deux exemples démontrent pourtant la vitalité et le potentiel de la production régionale québécoise lorsqu'elle est soutenue par des mesures structurantes. L'industrie régionale nécessite davantage de soutien pour consolider ses acquis, pour assurer un volume de production continu et pour faire face aux défis liés à la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée à l'extérieur des grands centres. La production audiovisuelle offre des emplois bien rémunérés et elle génère des retombées directes et indirectes importantes pour les économies locales.

La Coalition Avenir Québec a d'ailleurs, à plusieurs reprises, mentionné son intention d'investir dans les régions afin d'y développer l'entrepreneuriat et l'économie locale. Dans cette optique, l'AQPM propose une série de mesures que le gouvernement provincial devrait mettre en place pour favoriser la pérennité et le développement de l'industrie de la production audiovisuelle en région.

5.1 Créer une mesure incitative pour la production audiovisuelle en région

Comme il a été mentionné précédemment, la limite des fonds disponibles pour la mesure incitative à la production régionale de langue française au Québec administrée par le FMC n'a pas permis de satisfaire les besoins de producteurs établis en région. Le manque de fonds met d'ailleurs à mal l'objectif même de la mesure qui est de favoriser l'établissement de maisons de

productions régionales se situant dans un périmètre de 150 kilomètres de Montréal. Les projets n'étant que partiellement financés, les diffuseurs doivent en éliminer plusieurs. Ils exigent que les producteurs les concrétisent en rognant dans le budget ou dans leurs honoraires mettant ainsi en péril la survie des entreprises et le développement de nouveaux projets.

L'AQPM propose ainsi la création d'une enveloppe de trois millions de dollars similaire à celle du Fonds des médias du Canada destinées aux sociétés établies dans des régions éloignées à plus de 150 km de Montréal. Pour simplifier l'administration par la SODEC d'une telle mesure, l'AQPM suggère qu'elle fonctionne en partie sous forme d'appariement avec les sommes octroyées par le FMC dans le cadre de sa mesure incitative à la production régionale de langue française au Québec.

5.2 Renforcer le rôle culturel de Québec, capitale nationale

La région de la Capitale-Nationale regroupe un nombre croissant de maisons de productions dont les succès sont notables dans différents genres, dont la fiction (*LOL*, Comédie Ha ! ou encore *La dérape*, Parallaxes), le documentaire (*De par chez-nous*, *Les flots*, *Saturne 5*, *Anxiété le poison d'une société* et *Enfants cyberdépendants*, Groupe Vélocité), l'animation (*Nelly et Simon : Mission Yéti*, *Le Coq de St-Victor*, Productions 10^e Ave) et le long-métrage (*Le Pacte des anges*, Productions Années Lumières et *La Chute de Sparte*, Parallaxes). Selon une recension effectuée par l'AQPM, parmi la trentaine d'entreprises²⁷ ayant reçu l'aide financière du FMC dans le cadre de la mesure incitative à la production régionale depuis 2015-2016, la moitié était établie dans la région de la Capitale-Nationale.

De 2014-2015 à 2017-2018, la part de la production audiovisuelle québécoise produite dans la Capitale-Nationale est passée de 5,9 % à 4 %. Ce recul est en partie attribuable à la diminution des devis moyens en cinéma qui est passé de 1,9 millions \$ entre 2012 et 2015 à 1,4 million \$ pour les deux années suivantes.²⁸ Les productions des genres fictions et animation se portent bien dans la région de même que celles des émissions de variétés. Ces dernières comptent pour près de 60 % de la valeur totale de la production effectuée dans la Capitale-Nationale²⁹.

La Ville de Québec reconnaît l'importance de la production audiovisuelle sur son territoire. Elle administre, depuis 2010, une mesure d'aide au démarrage à la production télévisuelle et cinématographique et un programme de soutien à la production cinématographique et télévisuelle pour des entreprises établies sur son territoire. De sa création jusqu'en 2018, le programme d'aide a appuyé des projets dont la valeur de production correspond à 144 millions de dollars³⁰.

²⁷ Toutes ne sont cependant pas membres de l'AQPM

²⁸ Institut de la statistique du Québec – Observatoire de la culture et des communications du Québec. *Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec en 2018*, pp. 36-37. En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/cinema-audiovisuel/profil-audiovisuel-2018.pdf>

²⁹ *Idem*, p. 39

³⁰ *Idem*, p. 129

En 2019, le fonds a bénéficié d'apports ponctuels de 250 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications via l'Entente de développement culturel et de 125 000 \$ du Secrétariat à la Capitale-Nationale portant les sommes disponibles de 250 000 \$ à 625 000 \$ pour l'année en cours³¹. L'évaluation des besoins effectuée par la Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale s'élève plutôt à 1,6 millions annuellement.

L'AQPM demande au gouvernement du Québec de tripler les montants versés par le ministère de la Culture et des Communications et le Secrétariat au Fonds de soutien à la production cinématographique et télévisuelle de la Capitale-Nationale sur une base annuelle et permanente.

5.3 Établir des partenariats avec les régions pour l'établissement de fonds régionaux de soutien à la production cinématographique et télévisuelle

L'AQPM demande par ailleurs au gouvernement du Québec d'entamer des discussions avec les autres régions de la province, à l'instar de la Ville de Québec, afin qu'elles se dotent de politiques culturelles et de fonds de production régionaux en support aux producteurs audiovisuels établis dans leurs communautés. Le gouvernement peut établir des partenariats avec les régions par l'entremise des ententes de développement culturel du Ministère de la Culture et des Communications ou par toute autre instance qu'il jugera appropriée et il devra s'engager à soutenir financièrement ces fonds.

6. Améliorer la portée et les effets du Crédit d'impôt remboursable pour production cinématographique et télévisuelle québécoise (CIRQ)

Le programme de Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise (CIRQ) a permis de développer et de consolider une industrie qui crée un contenu québécois de grande qualité tout en favorisant la diversité des lieux de création. Sans cet incitatif fiscal, le contenu audiovisuel national ne pourrait subsister ni rayonner à travers le monde.

Pourtant, le 4 juin 2014, le gouvernement provincial procédait à des coupes paramétriques de 20 % applicable sur les mesures fiscales du Québec. Le Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise (CIRQ) n'y a pas échappé et a vu son taux de base passer de 45 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles à 36 %. Après de nombreuses représentations, le taux a été porté à 40 % lors du budget du 26 mars 2015. Mais un fait demeure, les budgets de production sont insuffisants et puisque le montant du crédit d'impôt est investi dans leur structure financière, une amélioration des conditions d'application du crédit d'impôt amènerait corollairement une augmentation des sommes disponibles pour la production.

³¹ https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/tournage/appel_projets.aspx

Les tournages en région coûtent cher car les producteurs doivent assumer des frais de délocalisation des équipes et payer des suppléments liés aux ententes collectives avec les divers syndicats. Plusieurs associations, dont l'AQPM et d'autres parties prenantes du secteur de l'audiovisuel, se sont interrogées au fil des ans sur l'opportunité de demander un crédit d'impôt pour les tournages effectués en région que ce soit pour les entreprises étrangères ou pour les entreprises locales. Les objectifs d'une telle mesure étant multiples notamment pour combler les coûts supplémentaires découlant de ces tournages, mais également pour favoriser les retombées économiques de même que le développement d'une main d'œuvre spécialisée en région. L'AQPM s'est toujours montrée soucieuse dans ses réflexions de protéger les maisons de production déjà établies. Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) a élaboré une proposition à cet effet qui a été présenté à l'AQPM. La collaboration entre les deux organismes a été fructueuse et a permis de dégager une proposition qui rencontre les préoccupations et les intérêts de l'ensemble des producteurs membres de l'AQPM. Mais pour s'assurer que les producteurs établis en région ne soient pas lésés par la proposition, il est essentiel que le taux maximal du crédit d'impôt applicable soit ajusté pour tenir compte de la bonification existante dont ils bénéficient.

Afin de maximiser les effets du crédit d'impôt, l'AQPM a également identifié certaines mesures qui pourraient être prises par le gouvernement pour générer plus de retombées dans les budgets de productions. On y retrouve une demande pour le paiement anticipé du crédit d'impôt, une mesure inspirée des pratiques irlandaises de même que la prescription des sommes provenant des Fonds indépendants certifiés afin qu'elles ne soient plus réductrices du crédit d'impôt. Finalement l'AQPM de mettre à jour certaines catégories de production admissibles au crédit d'impôt.

L'AQPM désire donc proposer les mesures suivantes afin d'améliorer la portée du CIRQ et d'en maximiser les effets :

6.1 Instaurer une bonification pour les tournages Hors Grand Montréal dans le programme de crédit d'impôt remboursable pour production cinématographique et télévisuelle québécoise et ajuster le taux maximal du crédit d'impôt

La présence des régions du Québec à l'écran est indispensable pour illustrer la diversité des points de vue qui façonnent la province. À l'automne 2019, le long métrage *Il pleuvait des oiseaux* de Louise Archambault a offert au public des images splendides de nos forêts captées dans les Laurentides et en périphérie de Québec. Le cinéaste Sébastien Pilote à qui l'on doit les longs métrages *La disparition des lucioles*, *Le démantèlement* et *Le vendeur* a pour sa part choisi une fois de plus le Saguenay-Lac-St-Jean pour le tournage de son quatrième long métrage, *Maria Chapdelaine*. Au petit écran, les séries *Léo*, *Les Pays d'en haut*, *L'Amour est dans le pré*, *Un zoo pas comme les autres*, *l'Échappée*, *La dérape*, *5^e rang* et *Faits Divers* présentent des réalités autres que celles vécues dans les grands centres. Bientôt, ce seront les paysages enneigés de Fermont qui serviront de toile de fond à la série policière *La Faille* pour le grand plaisir des publics d'ici et d'ailleurs.

Les producteurs indépendants du Québec ont la volonté de développer du contenu qui reflète l'ensemble de la population. Toutefois, la planification d'un tournage en dehors de la région de Montréal comporte des contraintes budgétaires importantes dans un contexte où les sommes disponibles sont de plus en plus restreintes. Une part de la main d'œuvre et des équipements nécessaires doit être délocalisée à défaut d'accéder à suffisamment de ressources en dehors de la région métropolitaine. Conséquemment les sommes dédiées aux déplacements, à l'hébergement et aux primes journalières sont retranchées des postes créatifs qui confèrent la plus-value permettant aux productions de se démarquer sur notre propre marché et à l'international.

Pourtant, la présence d'une équipe de tournage dans les communautés est porteuse de retombées directes et indirectes notables sur les économies locales. Une étude de cas réalisée par la firme MNP pour l'AQPM sur les retombées économiques de la production du long métrage *Il pleuvait des oiseaux* par Les Films Outsiders, révèle que les dépenses directes évaluées à 4,58 millions \$, ont engendré une production économique totale de 7,64 millions \$³². La production a bénéficié de 26 jours de tournage au Lac Supérieur dans les Laurentides, dans la Forêt Montmorency au Nord de Québec et dans la région de Thetford Mines. Sur les 361 fournisseurs dont les services ont été retenus par la production, 123 étaient situés dans les communautés situées en dehors de Montréal³³.

En plus des bienfaits économiques, les tournages mobilisent les populations comme ce fut le cas pour le long métrage maintes fois primé *Kuessipan*, produit par Max Films Média qui a fait appel à près de 300 figurants innus pour le tournage d'une séquence à Sept-Îles, en novembre 2017³⁴. Les participants ont ressentis une grande fierté de pouvoir ainsi présenter une image positive de leur réalité au reste du Québec.

S'il était possible de stimuler la récurrence des activités de tournage en région par des producteurs québécois, une main d'œuvre pourrait s'y développer. Elles feraient profiter les économies locales et encourageraient les créateurs à mettre en lumière les régions du Québec. Des incitatifs aux tournages en région permettraient du même coup de répartir les équipes de tournage sur un plus grand territoire, les rues de Montréal étant déjà abondamment occupées par les travaux publics.

Le 11 décembre dernier, les représentants du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) ont présenté au ministère des Finances une proposition touchant le programme de crédit d'impôt remboursable pour production cinématographique et télévisuelle québécoise administré par la SODEC. La mesure consiste en l'introduction d'une bonification du crédit d'impôt variant

³² MNP SENCRL, srl, *Études de cas - Retombées économiques du film Il pleuvait des oiseaux*, réalisée pour l'Association québécoise de la production médiatique <https://www.aqpm.ca/communiqués/815/-le-long-metrage-il-pleuvait-des-oiseaux-deverse-d-importantes-retombees-economiques>, p.4

³³ Idem, p.3

³⁴ Duchesne, Émilie, *Tournage du film Kuessipan : montrer la force des jeunes innus*, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1072180/tournage-kuessipan-film-innu>, 9 décembre 2017

entre 8 % et 16 % et calculée en fonction du nombre de jours de tournage qu'une production réalise hors studio, en dehors du Grand Montréal.

L'AQPM a pris connaissance des paramètres qui composent la proposition du BCTQ tels que la définition des zones géographiques donnant accès à la bonification, la méthode de calcul permettant d'établir le taux auquel a droit une production et l'ajustement du taux maximal du crédit d'impôt nécessaire pour bénéficier pleinement des effets de la mesure.

Par ailleurs, les producteurs régionaux vivent les contraintes financières et opérationnelles liées à l'éloignement sur une base quotidienne. Se faire connaître des diffuseurs et des distributeurs, travailler avec des équipes créatives éparpillées sur le territoire présentent en effet des défis et des contraintes financières qui leur sont propres. La bonification régionale existante compense une partie des coûts supplémentaires engendrés par la distance des grands centres. De plus, les sommes qui s'ajoutent aux structures financières des productions régionales sont de réels incitatifs pour les télédiffuseurs à faire appel aux maisons de production situées en dehors de Montréal.

Ainsi, l'AQPM appuie la proposition du BCTQ pour l'instauration d'une bonification pour les tournages Hors Grand Montréal puisqu'elle répond à des objectifs que l'association partage avec le BCTQ comme l'accroissement de la main d'œuvre qualifiée en région et une meilleure représentation de l'ensemble des régions de la province sur nos écrans. De plus, elle préserve la bonification existante pour les producteurs établis en région.

Il demeure néanmoins important pour l'AQPM que tous les producteurs du Québec aient accès à la bonification pour les tournages en région, indépendamment du lieu où sont situés leurs sièges sociaux. Il est également essentiel que la bonification régionale présentement en vigueur soit maintenue puisqu'elle joue un rôle majeur dans le positionnement de l'industrie de la production québécoise indépendante établie à l'extérieur de Montréal. Le plafond maximal du crédit d'impôt doit également être ajusté de 66 % à 78 % pour profiter de cette nouvelle bonification pour les tournages Hors Grand Montréal et pour préserver, au profit des maisons régionales établies en région, la pleine valeur de la bonification dont elles bénéficient déjà.

6.2 Ajouter l'aide financière obtenue des Fonds de production indépendants certifiés à la liste des montants d'aide prescrits

Les fonds de production indépendants certifiés (FPIC) représentent une part importante du financement de la production audiovisuelle québécoise. Tous comme le Fonds des médias du Canada, ces fonds privés dont la politique de fonctionnement est régie par le CRTC, sont constitués de sommes issues des revenus des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR). Depuis 1997, les EDR doivent contribuer 5 % de leurs revenus annuels à la production d'émissions

canadiennes³⁵. Le CRTC demande que 80 % de ces contributions soit versées au Fonds des médias du Canada et il permet que le 20 % restant soit remis à des organismes indépendants voués eux aussi au financement de la production audiovisuelle canadienne. Aujourd'hui, le Fonds Rogers, le Fonds Bell, le Fonds Shaw-Rocket, le Fonds Telus, le Fonds Québecor, le Fonds Harold Greenberg, le Fonds Remstar et le Fonds de production indépendant, se positionnent dans l'écosystème comme des sources de financement complémentaires pour des genres ou des étapes de création pour lesquels les ressources manquent³⁶.

Il appartient aux FPIC de déterminer la nature de leur participation financière. Certains d'entre eux comme le Fonds Bell, le Fonds Rogers, le Fonds Telus et certains programmes du Fonds Québecor octroient des subventions. Or, toute forme d'aide gouvernementale ou non gouvernementale, excluant les montants prescrits, inscrite à la structure de financement d'une production réduit le montant des dépenses admissibles pris en compte dans le calcul du crédit d'impôt remboursable pour productions cinématographiques ou télévisuelles auquel elle a droit. Parmi la liste des montants d'aides prescrit, on retrouve entre autres, le montant d'une aide financière accordée par le Fonds des médias du Canada qui reçoit lui aussi des fonds des EDR.

À titre d'exemple, le Fonds Bell qui a souligné son 20^e anniversaire d'existence en 2018, a consacré 4 948 760 \$ en subvention à la production audiovisuelle québécoise en 2018. Ces sommes ont été octroyées par l'entremise de programmes pilotes visant notamment les séries numériques de format court (scénarisées ou non) et la production télévisuelle traditionnelle.

Selon des chiffres fournis par la SODEC, il a été estimé que si les subventions remises par les FPIC avaient été prescrites entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2018, c'est près d'un million \$ de crédits d'impôt supplémentaires qui aurait pu se retrouver dans les budgets des productions québécoises.

Un tel montant représente un apport considérable dans les diverses structures de financement. Sur une série dramatique, il permettrait de prolonger les contrats d'embauche d'une cinquantaine de personnes et de composer avec des horaires de travail moins contraignants sur les plateaux de tournage. Sur les séries web nouvellement admissibles au crédit d'impôt, la prescription des montants d'aide reçus par un FPIC comme le Fonds Bell pourrait faire la différence entre un bilan budgétaire déficitaire ou positif. Les attentes envers la qualité et la performance de ce type de productions sont de plus en plus élevées, mais les budgets disponibles pour les atteindre demeurent restreints³⁷. Bien que leur mode de diffusion soit différent, les séries web sont

³⁵ Contributions des entreprises de distribution de radiodiffusion aux émissions canadiennes : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/1997/PB97-98.htm>

³⁶ Liste exhaustive des Fonds de production indépendants certifiés reconnus par le CRTC : <https://crtc.gc.ca/fra/general/cipfund.htm>

³⁷ Dans son bilan annuel 2017-2018, le Fonds des médias du Canada estime à 428 000\$ le budget moyen total des séries canadiennes qu'il a financées par l'entremise de son programme pilote de web séries. <https://ar-ra17-18.cmf-fmc.ca/fr/funding/experimental/>

tournées dans des conditions similaires aux séries télévisuelles. Elles font souvent appel aux mêmes équipes de tournage et on y retrouve des comédiens d'envergure.

C'est pourquoi, l'AQPM demande au gouvernement d'ajouter à la liste des montants prescrits comme étant non réducteur du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise (CIRQ) contenue à l'article 1029.6.0.0.1 c) de la *Loi sur les impôts* :

xiii les contributions reçues des Fonds de production indépendants certifiés reconnus par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada.

6.3 Devancer le paiement du CIRQ

L'AQPM en fait un de ses chevaux de bataille depuis des années. Les producteurs ont de moins en moins de marge de manœuvre pour mieux capitaliser leur entreprise afin de prendre des risques, d'investir dans des contenus novateurs pour tous les écrans et plateformes et d'accroître leur marché. Si la mise sur pied des crédits d'impôt avait pour objectif premier de permettre le développement et la capitalisation des entreprises de production indépendante, les sommes revenant au producteur par le biais des crédits d'impôt sont désormais investies dans la structure financière des productions.

Le producteur engage des dépenses dès la conception du projet que ce soit pour défrayer des frais de recherche, de consultants, de frais d'option pour l'acquisition de droits, d'écriture de premières ébauches de scénarios et d'une bible, de matériel pour l'obtention de financement de la part de coproducteurs, d'investisseurs ou par le biais de préventes, de frais de déplacements, juridiques et comptables, etc. Une fois l'émission télévisuelle ou l'œuvre cinématographique développée, puis acceptée par un diffuseur ou un distributeur, il peut s'écouler entre 9 et 30 mois jusqu'à sa diffusion. Un film d'animation prendra plus de temps à produire qu'un film en action réelle. Une fois la production terminée, il peut s'écouler encore plusieurs mois avant de recevoir du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens les documents requis pour produire la déclaration fiscale et ensuite obtenir les sommes attribuables au crédit d'impôt.

Pendant cette période de temps, le producteur doit recourir à du financement intérimaire auprès des institutions financières pour couvrir les dépenses liées à la production. Ces institutions financent généralement entre 85 % et 95 % du crédit d'impôt estimé. Les taux d'intérêt chargés au producteur varient selon sa côte de crédit. Ils sont basés sur le taux préférentiel auquel s'ajoute une prime qui se situe entre 1 et 2 % pour un taux variant de 4,5 – 5 %. Les sommes ainsi payées aux banques diminuent d'autant les ressources disponibles pour assurer la viabilité des entreprises et le développement de nouveaux projets. Un versement à l'avance d'une partie des crédits d'impôt permettrait au producteur d'économiser des sommes importantes consacrées au versement d'intérêts pour assurer le financement intérimaire des productions. Une consultation auprès de quelques producteurs confirme que les sommes en jeu représentent plusieurs dizaines de milliers de dollars pour chaque long métrage ou production de télé. Les intérêts pour la production d'une saison d'une série dramatique (60 minutes par épisode), d'une série d'animation (30 minutes par épisode) ou pour celle d'un long métrage avec un budget moyen

s'élèvent à environ 100 000 \$, alors que ceux associés à une série documentaire (60 minutes) ou à un magazine (23 épisodes) avoisineront 35 000 \$.

Il existe en Irlande des mesures contenues à la section 481 du *Taxes Consolidation Act 1997* qui permettent au producteur qui répond aux conditions énumérées de percevoir le crédit estimé dès le début du tournage.

L'AQPM demande que le ministère examine la faisabilité d'adopter une mesure similaire à celle qui existe en Irlande et qui permettrait à un producteur dont le dossier satisfait aux conditions de Revenu Québec de toucher 75 % du crédit d'impôt estimé dès le début du tournage. Une mise en place graduelle d'une telle mesure pourrait être envisagée. L'AQPM offre sa collaboration pour discuter des critères qui pourraient encadrer une telle pratique. Il est notamment essentiel que les sommes retranchées du financement intérimaire soient reconduites vers les postes créatifs afin d'éviter que les télédiffuseurs ne diminuent leurs licences de façon proportionnelle entraînant alors une baisse des devis de production.

6.4 Réviser certaines catégories de production admissibles au CIRQ pour les adapter au marché et aux nouvelles habitudes de consommation des contenus

Depuis la mise en place du CIRQ et la détermination des genres admissibles au programme, les genres produits et les plateformes auxquelles les contenus sont destinés ont beaucoup évolué pour répondre aux goûts du public et aux exigences des formats requis par les diffuseurs. L'ouverture du CIRQ aux productions destinées aux plateformes en ligne illustre bien ce phénomène alors que celles-ci sont généralement de formats courts et qu'elles permettent d'explorer une panoplie de contenus hybrides. Conséquemment, les productions web ont influencé en retour les contenus produits pour la télévision en favorisant l'émergence de concepts innovants.

La ligne entre certains contenus créés pour la télévision et les salles de cinéma s'amincit également. Au printemps 2019, la projection dans plusieurs salles de cinéma du spectacle *Dance Me* des Ballets Jazz de Montréal basé sur l'œuvre de Leonard Cohen en est un bon exemple. Il s'agissait d'une première pour une création québécoise. Toutefois, cette captation n'a pu bénéficier du CIRQ puisque les productions de la catégorie *variétés* présentement admissibles au programme doivent être destinées à la télévision.

Depuis l'automne 2018, la SODEC consulte les producteurs membres de l'AQPM quant aux adaptations possibles des définitions des genres admissibles au CIRQ afin de les arrimer à la réalité du marché et aux possibles plateformes de visionnement auxquelles les productions sont destinées. Les définitions des magazines, des films de fiction, des documentaires et des talk-show ont été ciblées.

Afin de répondre adéquatement à l'évolution des catégories de genres produits et des modes de diffusion en constante évolution, l'AQPM demande ainsi la révision de quelques-unes des définitions des genres admissibles au CIRQ soit :

3.8. Sous réserve de l'article 3.9, constituent des catégories de films admissibles :

1° les films de fiction, y compris les films composés entièrement de sketches dont chacun est tiré intégralement d'un scénario ~~et qui sont conçus et agencés spécialement pour la télévision ou la diffusion en ligne;~~

2° les documentaires ~~d'une durée minimale de 30 minutes de programmation ou de 20 minutes de contenu audiovisuel ou, dans le cas d'une série, de 30 minutes de programmation ou de 20 minutes de contenu audiovisuel par épisode, à l'exception des documentaires destinés aux personnes mineures, lesquels peuvent être d'une durée moindre;~~

3° les émissions audiovisuelles de type magazine et variétés, incluant les variétés avec participation à des jeux, à des questionnaires ou à des concours à contenu éducatif, qui sont destinées aux personnes mineures ~~et qui sont conçues et agencées spécialement pour la télévision ou la diffusion en ligne;~~

4° les émissions audiovisuelles de type variétés, incluant des jeux, des questionnaires ou des concours, ~~qui sont conçues et agencées spécialement pour la télévision ou la diffusion en ligne et~~ qui répondent à l'une des exigences suivantes :

a) elles sont composées, pour au moins les deux tiers de leur contenu, de prestations d'artistes de la scène, autres que des entrevues, ou de captations de parties d'improvisation;

b) elles sont de type talk-show et les discussions portent **principalement,** ~~en totalité ou presque,~~ sur des activités ou des œuvres artistiques, littéraires, dramatiques ou musicales;

c) elles sont composées, en totalité ou presque, d'une part, de prestations d'artistes de la scène, autres que des entrevues, ou de captations de parties d'improvisation, et, d'autre part, de discussions portant sur des activités ou des œuvres artistiques, littéraires, dramatiques ou musicales, **lesquelles peuvent comporter des éléments biographiques;**

5° les émissions audiovisuelles de type magazine ~~qui sont conçues et agencées spécialement pour la télévision ou la diffusion en ligne et~~ qui répondent aux exigences suivantes :

a) s'inscrivant dans un cycle de programmation, elles sont constituées en série comportant au moins sept épisodes;

b) elles ne sont ni de la fiction, ni de la reconstitution de faits réels, ni de la télé réalité;

c) elles ont un potentiel d'intérêt durable avec valeur de reprise (potentiel de rediffusion);

~~e) chacune de ces émissions a une durée minimale de 30 minutes de programmation ou de 20 minutes de contenu audiovisuel;~~

d) chacune de ces émissions porte sur plusieurs sujets, qu'ils appartiennent ou non à un même domaine de connaissance.

~~e) chacune de ces émissions est constituée de segments indépendants dont la durée est comparable.~~

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 5° du premier alinéa, une télé réalité est une production audiovisuelle qui crée une situation, laquelle est filmée pour en faire un montage. La situation ainsi filmée est constituée d'un lieu, d'un groupe d'individus et d'un thème.

Il est à noter qu'avec le retrait de la durée des magazines et des documentaires, nous suggérons de mieux préciser les exclusions. Les catégories suivantes ne constitueraient pas des catégories de films admissibles :

- les films qui sont des blogues et des vlogues;
- les films dont le contenu est généré par les utilisateurs, sous toutes leurs formes;
- les films qui présentent l'évaluation d'un produit ou d'une technique.

Conclusion

L'industrie québécoise de la production télévisuelle et cinématographique de langue française est un secteur économique important qui contribue à créer des milliers d'emplois de qualité dans toutes les régions de Québec et cela, malgré une situation financière difficile. En effet, les budgets de production décroissent depuis des années et la concurrence s'intensifie. Pourtant, le Québec a tous les éléments en mains pour en faire un secteur en expansion puisque le talent y foisonne et que la demande en contenus de qualité pour tous les écrans n'a jamais été aussi forte. De plus, les entreprises de production indépendante nationales sont les seules qui sont détentrices de la propriété intellectuelle sur les œuvres qu'elles génèrent. Elles ont développé l'expertise et le professionnalisme nécessaires pour les déployer sur la scène nationale et internationale. Elles doivent être appuyées soutenues par des mesures innovantes et adaptées à leurs besoins et à leur rythme de production.

Les propositions de l'AQPM permettraient de produire plus et de produire mieux que ce soit pour les écrans traditionnels ou pour les plateformes en ligne. Elles se déploient sur l'ensemble du territoire et tiennent compte des besoins particuliers des régions et du secteur de l'animation.

Le cinéma et la télévision demeurent les médias de masse qui rejoignent le plus facilement un vaste auditoire. Ces deux secteurs culturels sont des véhicules par excellence pour propager des valeurs et une langue communes. Ils ne demandent que l'appui du gouvernement pour s'épanouir et continuer de faire la preuve de leur talent et de leur pertinence.

Annexe A

Évolution des décisions préalables émises par la SODEC en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt, 2013-2014 à 2018-2019

Programme	2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	N	Montant (\$)	N	Montant (\$)	N	Montant (\$)	N	Montant (\$)	N	Montant (\$)	N	Montant (\$)
Production cinématographique et télévisuelle québécoise	475	121 800 192	543	139 164 578	534	131 450 273	550	129 605 015	573	131 912 600	599	135 447 233
Services de production cinématographique	24	56 767 809	66	117 666 108	83	113 777 303	74	193 262 284	94	208 352 920	102	246 635 841
Total	499	178 568 001	609	256 830 686	617	245 227 576	624	322 867 299	667	340 265 520	701	382 083 074

Données compilées par l'AQPM à partir des données tirées du rapport annuel 2018-2019 de la SODEC
<https://sodec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sodec-rapport-annuel-gestion-2018-2019.pdf> p. 31

Évolution du crédit d'impôt dans le secteur de l'animation 2015-2016 à 2019-2020

Programme	2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020*	
	N	Montant (\$)	N	Montant (\$)	N	Montant (\$)	N	Montant (\$)	N	Montant (\$)
Production cinématographique et télévisuelle québécoise	10	5 473 071	9	4 458 304	17	5 830 109	13	7 161 312	8	4 983 289
Services de production cinématographique	16	30 240 681	10	40 010 704	14	12 772 904	17	13 904 880	26	57 019 672
Total	26	35 713 752	19	44 469 008	31	18 603 013	30	21 066 192	34	62 002 961

Données compilées par la SODEC en date du 4 décembre 2019

* données non vérifiées